



Le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme ») a été créé le 22 décembre 2010 par le Conseil de sécurité de l'ONU pour continuer à exercer les compétences, les droits, les obligations et les fonctions essentielles du Tribunal pénal international pour le Rwanda (le « TPIR ») et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (le « TPIY »), qui ont fermé en 2015 et 2017 respectivement.

ACTIVITÉS JUDICIAIRES DU MÉCANISME

Conformément à son mandat, le Mécanisme a pris en charge des questions judiciaires très diverses, notamment l'exécution des peines, l'examen de décisions administratives, l'affectation des affaires, les procédures en révision, les nouveaux procès, les procédures en appel et pour outrage, les demandes d'annulation du renvoi d'affaires devant des juridictions nationales, la modification des mesures de protection accordées à des témoins, la consultation et la communication de documents, la modification des conditions de dépôt des documents, les demandes d'indemnisation et la désignation de conseils. Conformément à son statut, le Mécanisme dispose d'une liste de 25 juges indépendants comptant un Président, membre à plein temps du Mécanisme, et 24 autres juges qui travaillent à distance à moins qu'ils soient appelés à exercer leurs fonctions à l'une des divisions du Mécanisme.

8 accusés en fuite

3 fugitifs dont les affaires devraient être jugées par le Mécanisme

Augustin Bizimana, Félicien Kabuga et Protais Mpiranya

5 fugitifs dont les affaires devraient être jugées devant les tribunaux rwandais après renvoi par le TPIR

Fulgence Kayishema, Charles Sikubwabo, Aloys Ndimbati, Ryandikayo et Phénéas Munyarugarama

50 personnes condamnées purgeant leur peine sous le contrôle du Mécanisme dans 14 états chargés de l'exécution des peines

AFFAIRES EN COURS*

1 procès en première instance | Jovica Stanišić et Franko Simatović

1 procès en appel | Ratko Mladić

5 procédures pour outrage et faux témoignage

5 affaires faisant l'objet d'un suivi après leur renvoi devant des juridictions nationales

* Il ne s'agit que d'un aperçu des procédures dont est saisi le Mécanisme.

TOUTES LES DÉCISIONS ET ORDONNANCES*

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (jusqu'au 31 janvier)	Total
Arusha	25	37	100	95	170	112	135	235	11	920
La Haye	0	42	92	114	235	294	344	233	27	1381
Total	25	79	192	209	405	406	479	468	38	2301

* Y compris les décisions et ordonnances rendues par le Président, la Chambre d'appel, la Chambre de première instance et les juges uniques.